

Religion et transmission: entre obéissance et transgression

Les religions offrent une ouverture à la spiritualité et l'on constate à quel point les enfants, familiers des énigmes, sont réceptifs à cette dimension.

Pendant de nombreux siècles, la religion a fait partie intrinsèque de nos sociétés, incontournable, intouchable et toute-puissante. Lorsqu'au milieu du 20^{ème} siècle, nous avons secoué les épaules pour faire tomber le pesant manteau des traditions, elle a été directement reléguée au dernier rang des priorités. Notre environnement pluriel remet aujourd'hui en question cette place: force est de constater que dans de nombreuses cultures, la religion est toujours considérée comme prioritaire. Et nous voici déboussolés, coincés entre notre désir de respecter les priorités de l'autre et celui de nous débarrasser des scories de ce que nous avons assimilé à du fanatisme. Arrêtons-nous un instant sur ce qui pourrait définir la religion: le besoin humain de suivre et de servir une puissance supérieure? Un ensemble de croyances et de règles qui structure la vie quotidienne des gens? L'intégration à un groupe qui partage les mêmes valeurs et une culture commune? Probablement un peu de tout cela. Mais dans quelle mesure les enfants tirent-ils bénéfice - si c'est le cas - de ces différents aspects?

L'éducation religieuse est pour certains perçue comme un obstacle à la liberté de l'enfant, un outil facilement utilisé pour faire pression et imposer des contraintes

sans explication, sans recherche de sens. Or, même au sein d'une société qui pourtant nous gave d'informations et nous épargne en produits de consommation, personne n'échappe complètement au questionnement existentiel: et surtout pas les enfants avec leurs questions déstabilisantes. L'éducation religieuse, lorsqu'elle prend au sérieux l'individu, a pour rôle d'éveiller au monde, de sonder le mystère, de susciter l'étonnement - et en cela rejoint la démarche philosophique. À travers les expériences qu'elle offre, notamment la confrontation aux récits «sacrés», cette éducation permet à l'enfant de s'inscrire dans une ascendance, de vivre des émotions par procuration, de développer un esprit critique, de se construire sa propre conscience face aux grands mystères et ceci dans un cadre sécurisant dont l'adulte est garant. Tout ce que nous faisons pour permettre aux enfants de créer leur propre réflexion autour des questions fondamentales de la vie est une porte ouverte sur leur santé morale, psychologique et spirituelle. La spiritualité...une notion qui, elle aussi, a subi l'effet pendulaire des crises identitaires de notre société: évacuée parce qu'associée à la religion, elle bénéficie d'un retour en force. De nombreux courants revendiquent aujourd'hui d'initier à la spiritualité petits et grands. Est-ce le désir

Ce qui embellit le désert, dit le petit prince, c'est qu'il cache un puits quelque part."

Saint-Exupéry

d'explorer ce lien avec «plus grand que soi» ou l'aveu que le chemin résolument cartésien que nous avons emprunté ne satisfait plus nos aspirations profondes?

Toutes les religions offrent une ouverture à la spiritualité. Et l'on constate à quel point les enfants, familiers des énigmes, sont réceptifs à cette dimension. Le simple fait de leur offrir des moments de silence, d'arrêt, vient en contrepoint de la surenchère d'occupations auxquelles bon nombre d'entre eux sont soumis. La foi est un chemin personnel sur lequel nul ne peut nous pousser. Mais permettre à l'enfant de se poser des questions, de développer un esprit critique, de vivre avec joie les moments de passage qui le font grandir, est de la responsabilité des parents et des éducateurs. Les enfants, sans cesse confrontés à la découverte du monde qui les entoure, ont l'intuition - bien mieux que les adultes - que la réalité ne se résume pas à ce qu'ils en perçoivent. En cela, ils sont nos maîtres.

Florence Auvergne-Abrieu

Chargée de ministère auprès des enfants

EPG - Eglise Protestante de Genève

www.theopopettes.ch

www.eglise-des-enfants.ch



La Convention Internationale des Droits de l'Enfant - article 14 - stipule: «L'enfant a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion et le devoir des parents est de guider celui-ci dans l'exercice de ce droit d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.»

